

DEPARTEMENT  
DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT  
D'AVIGNON

Siège :  
MAIRIE  
DE  
L'ISLE sur la SORGUE



EXTRAIT DU REGISTRE  
des

## DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 23 mars 2023

Nombre de Délégués en exercice.....	24	L'an deux mille vingt-trois et le 23 mars à 18 heures, le Comité Syndical s'est réuni dans les locaux de la Mairie de Cheval Blanc sous la Présidence de <b>Monsieur Christian MOUNIER,</b> <b>Président du SIECEUTOM.</b>
Nombre de Délégués Titulaires présents.....	12	<b><u>Membres présents :</u></b>
Nombre de Délégués Suppléants Présents.....	1	<b><u>Titulaires :</u></b> MM. Philippe BATOUX, Christian MOUNIER, Jean-Pierre PETTAVINO, Franck AIMADIEU, Michel RAOUX, Philippe ROUX, Jean-Claude DOSSETTO, Marc DUVAL, Jean-Louis ROBERT
Nombre de Délégués votant.....	15	Mmes Nicole GIRARD, Sylvie GREGOIRE, Laure ARNAUD <b><u>Suppléant :</u></b> M. Joël RAYMOND

**Absents :** M. Pierre LORIEDO et Mme Sabine PLANEILLE

**Absents excusés :** MM. Roland CARLIER, André ROUSSET, Alain  
GAILLARD, Lionel GOMEZ, Etienne KLEIN, Robert  
TCHOBDRENOVITCH, Mmes Amélie JEAN, Laurence CHABAUD  
GEVA, Karine MOURET et Séverine MAUGAN-CURNIER

**Pouvoirs :**  
N°23-05 - M. Robert TCHOBDRENOVITCH donne pouvoir à M. Jean-Louis  
ROBERT  
-M. Etienne KLEIN donne pouvoir à M. Franck AIMADIEU

**Secrétaire de Séance :** Mme Nicole GIRARD

OBJET : COMPTE DE GESTION 2022

Vu les articles L.1612-1 à L.1612-19 du Code général des collectivités territoriales conformément à l'article L.1612-20 I du même code,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'Exercice 2022, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2022,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'il n'y a aucune observation à formuler,

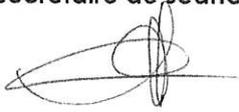
1. Statuant sur l'ensemble des opérations du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022,
2. Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

**LE COMITE SYNDICAL**  
Après en avoir délibéré  
**Décide**  
**A l'unanimité**

**DE DECLARER** que le compte de Gestion dressé pour l'exercice 2022, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**D'AUTORISER** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations

 Le Président, <b>S.I.E.C.E.U.T.O.M.</b> Syndicat de Traitement des Unus Ménagères Christian <b>MONNIER</b>	La secrétaire de séance  Nicole <b>GIRARD</b>
---	---

Certifié exécutoire par le Président compte tenu de sa transmission en Préfecture le : 03/04/2023

Et de sa publication le : 03/04/2023

En application de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes (16, avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 Nîmes CEDEX 09 – Tél : 04 66 27 37 00 – Fax : 04 66 36 27 86 – [greffe.ta-nimes@juradm.fr](mailto:greffe.ta-nimes@juradm.fr)) dans un délai de deux mois à compter de la date du présent affichage.

